

Conseil départemental de Maine-et-Loire
Session des 15 et 16 février 2021
Budget primitif 2021
Amendements du groupe l'Anjou en action

Commission Solidarités et Education

Amendement présenté par Grégory Blanc
Au nom du groupe l'Anjou en action

Compétence : quartiers prioritaires - « politique de la ville »

Les quartiers prioritaires concentrent les populations les plus fragiles et les plus en difficulté.

Dans ces quartiers, le revenu médian est 2 fois plus faible, le taux de chômage est 2,5 fois plus élevé, la population de – 14 ans est 1.7 fois plus importante avec un taux de mineurs de -14 ans de 24.7%, et le taux des familles monoparentales atteint 24.7%. 42% des personnes vivant en quartier prioritaire vivent sous le seuil de pauvreté.

Parallèlement, la population, moins diplômée, est davantage confrontée à l'illettrisme (2,5 fois plus touchée), générant également un impact significatif sur le fonctionnement d'associations dont les bénévoles sont de plus en plus exclus par les lourdeurs de procédures administratives de plus en plus complexes.

L'Etat a mis en place des politiques spécifiques, sollicitant le cofinancement des collectivités locales. Différents rapports démontrent que ces politiques ne corrigent que 20% des inégalités. Les communes demeurent trop souvent seules, en première ligne pour agir dans ces quartiers.

La parentalité et la prévention sociale sont compétences du Conseil départemental. Les collègues également.

Afin de prévenir les ruptures dans les parcours, en premier degré (compétence des communes) des programmes de Réussite éducative sont mis en place pour mobiliser la communauté éducative et impliquer les parents dans l'éducation des enfants en difficulté. Ces programmes permettent de fédérer enseignants, travailleurs sociaux, maisons de quartier et centre sociaux, associations culturelles et sportives du territoire.

Suite aux évènements de plus en plus violents dans les quartiers, impliquant des mineurs tout juste sortis des collèges, le Département de Maine-et-Loire affirme son ambition de s'inscrire dans ces programmes, déjà initiés dans d'autres Départements pilotes.

Fort des diagnostics des MDS et de ceux issus des programmes de réussite éducative jusqu'en CM2, le Département prolongera dans ces collèges l'action engagée des CCAS vis-à-vis des écoles, en mobilisant son ingénierie sociale pour mettre en place des plans d'actions spécifiques avec les associations du territoire.

Cet amendement vise à inscrire les crédits nécessaires au déploiement de programmes de réussite éducative en faveur des collégiens des quartiers prioritaires.

Dépenses de fonctionnement :

Objet	BP 2021 initial	Modifications crédits	Nouveau BP 2021
Politique de la ville	110 000€	+ 160 000€	270 000€